



Cannabinoïdes et douleurs au cabinet

Session: Cannabis dans le traitement de la douleur: mythes et faits

Prof. Barbara Broers, Unité Dépendances

Service de Médecine de Premier Recours

Quiz: juste ou faux?

- Il est autorisé dans la plupart des cantons suisses d'avoir 3 plantes de cannabis, pour usage récréatif ou médical
- FAUX

- Tout médecin avec un droit de pratique suisse peut prescrire du cannabis pour un nombre limité d'indications médicales
- FAUX

- Il est interdit de proposer activement des médicaments à base de cannabinoïdes à des patients, la demande doit venir d'eux
- FAUX

- Les médicaments à base de cannabinoïdes peuvent être remboursés par l'assurance maladie de base
- JUSTE, mais c'est malheureusement peu fréquent

Mme A: cervicalgies, échec traitement conventionnel

- Vous connaissez bien Mme A, 55 ans, qui souffre d'une cervicalgie post-traumatique avec des douleurs neurogènes chroniques, malgré plusieurs traitements (antalgiques simples, thérapie manuelle, ttt antidépresseur, phytothérapies, physiothérapie....). Elle ne supporte pas les opioïdes.
Elle vous montre un article de journal sur une pharmacie à Langnau qui vend une teinture de cannabis ou du «CBD». Elle vous demande votre avis sur ces médicaments et sur la possibilité que vous la prescriviez à elle
- Quelle est votre réponse à Mme A?

Mme A: cervicalgies, échec traitement conventionnel

- Si échec tout traitement conventionnel, intérêt potentiel des cannabinoïdes (souvent: patient a «testé» la substance)
- Mécanismes possibles :
 - Effet anti-inflammatoire (CBD)
 - Effet antispasmodique (THC)
 - Amélioration du sommeil (CBD et THC)
 - Effet sur la perception de la douleur (THC)
- Critères pour choisir:
 - publications?
 - risque/bénéfice (y inclus pour maladie de base)
 - (crainte des) effets secondaires et interactions possibles

European Pain Federation (EFIC) position paper on appropriate use of cannabis-based medicines and medical cannabis for chronic pain management

- Therapy with cannabis-based medicines should only be considered by experienced clinicians as part of a multidisciplinary treatment and preferably as adjunctive medication if guideline-recommended first- and second-line therapies have not provided sufficient efficacy or tolerability.
- The quantity and quality of evidence are such that cannabis-based medicines may be reasonably considered for **chronic neuropathic** pain.
- For all other chronic pain conditions (cancer, non-neuropathic noncancer pain), the use of cannabis-based medicines should be regarded as an *individual therapeutic trial*

[Eur J Pain.](#) 2018 Oct;22(9):1547-1564

Prescrire des *médicaments à base de cannabinoïdes* (>1% THC): demande OFSP pour une «autorisation exceptionnelle»

- Terminologie: éviter le terme «cannabis médical»

1. Données concernant le patient (nom, sexe, date de naissance et adresse)
2. Informations médicales : diagnostic(s), indication pour le traitement, justification du traitement souhaité (anamnèse, antécédents de traitement, évolution clinique, etc)
3. Médication : médicament (action souhaitée), posologie, durée envisagée du traitement
4. Provenance (pharmacie), prise en charge éventuelle du traitement par une assurance
5. Informations sur le médecin requérant (nom et adresse)
6. Confirmation signée du médecin requérant indiquant qu'il a saisi les données en bonne et due forme et qu'il établira un rapport intermédiaire sur l'évolution du traitement, comme demandé par l'OFSP
7. Déclaration de consentement écrite du patient pour le traitement visé par la demande

help@ Contact Liens Manifestations A propos de Praticien Addiction Suisse

Vous êtes ici: Accueil > Cannabis > Les cannabinoïdes en médecine DE FR IT

Home-News

- Addiction aux jeux d'argent
- Alcool
- Cannabis
- Introduction**
- Les cannabinoïdes en médecine
- Algorithme
- Apparition d'une dépendance
- Circulation routière
- Contre-indications
- Déclaration de consentement
- Dosage / Effets secondaires / Conseils pour l'information du patient
- Fiche informative pour les patients
- Fondement juridique
- Fondement scientifique
- Formulaire de demande / Procédure d'autorisation
- Grossesse / Allaitement
- Indication / Evidence
- Médecine palliative
- Ordonnance
- Pharmacologie des préparations

Détails

Mis à jour: 29 mai 2018

Introduction

- Les notions de « cannabis médical » ou de « cannabinoïdes en médecine » s'emploient dans le cadre de l'application thérapeutique de la plante de chanvre et de ses principes actifs naturels ou de synthèse (appelés cannabinoïdes) pour le traitement de maladies. Selon l'état actuel de la recherche, la présence de THC est indispensable pour une application médicale.
- Il convient de faire une distinction avec l'utilisation de CBD comme monosubstance (cannabidiol) qui fait l'objet d'un [chapitre spécifique](#).

Situation type du point de vue du patient

- Les patients qui souffrent de maladies chroniques font part de plus en plus souvent à leur médecin (médecin de famille, neurologue, oncologue, médecin en soins palliatifs) de leur souhait d'être informés sur le cannabis ou les cannabinoïdes en tant que médicaments ou de s'en voir prescrire (cannabis médical) car les formes de traitement utilisées jusqu'ici n'ont pas apporté d'apaisement suffisant.

Situation type du point de vue du médecin

- Le médecin, qui connaît généralement la personne depuis longtemps ainsi que la souffrance endurée et les limites de la thérapie suivie, souhaite apporter un apaisement et se déclare prêt à emprunter des voies nouvelles ou moins conventionnelles.

Incertitude / Questions

- Noyées dans la discussion politico-médico-publique sur l'utilisation du cannabis

Réglementations cantonales

Médecins cantonaux

Offres d'aide

Services des automobiles

Entretien motivationnel

Formation à distance

Intervention brève

Informations pour pharmaciens

FOSUMOS

Praxis Suchtmedizin Schweiz
Praticien Addiction Suisse
Medico « Dependence Suisse »

FOSUMIS

fosum-nw.ch

COFOM

www.praticien-addiction.ch Chapitre «cannabinoïdes en médecine»

<https://www.fosumos.ch/fosumos/index.php/fr/cannabis/les-cannabinoïdes-en-medecine>

Autorisations exceptionnelles (OFSP)

Par médicaments à base de cannabis, on entend l'ensemble des produits à base de cannabis utilisés, fleurs comprises, indépendamment de leur classification juridique. En Suisse, un médecin peut prescrire des médicaments contenant du cannabis (p. ex. des «préparations magistrales», c.à.d. une préparation médicamenteuse effectuée sur ordonnance par le pharmacien. Les médicaments à base de cannabis sont principalement utilisés dans la pratique médicale pour traiter

- des états douloureux chroniques, p. ex., lors de douleurs neuropathiques ou dues au cancer ;
- une spasticité ou des crampes provoquées par la sclérose en plaques ou d'autres maladies neurologiques ;
- des nausées et une perte d'appétit lors d'une chimiothérapie.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/med-anwend-cannabis.html>

⌘	Emballage⌘	Unités-de-base⌘	THC/CBD-par-unité⌘	Prise⌘	Prix/jour-pour-10-mg-THC⌘
<u>Dronabinol</u> ·(sol·2.5%)⌘ Origine°:fruits·citrus⌘	5·g·(125·mg·THC)·à·40·mg·(1000·mg·THC)⌘	1·goutte⌘	0.7/0·mg⌘ 3-4·gtts=2.5·mg·THC⌘	Avec·aliments·gras,·3·fois·par·jour⌘	16·à·17.60·FS⌘
Teinture·standardisée·(éthylrique)·de·cannabis·⌘	10·ml·(100·mg·THC)·à·50·ml·(500·mg·THC)⌘	1·goutte⌘	0.3/0.6·mg⌘ 9·gtts=2.5·mg·THC,·5·mg·CBD⌘	Dans·un·peu·d'eau,·2·à·3·fois·par·jour⌘	11·à·12·FS⌘
Huile·de·cannabis·standardisée⌘	10·ml·(111·mg·THC)·à·50·ml·(554·mg·THC)⌘	1·goutte⌘	0.4/0.86·mg⌘ 6·gtts=2.5·mg·THC,·5.2·mg·CBD⌘	Avec·aliments·gras,·2·à·3·fois·par·jour⌘	14·à·15·FS⌘
<u>Nabiximol</u> ·(Sativex®),·spray·dans·éthanol·42%⌘	3x10·ml·(total·810·mg·THC)⌘ (achat·flacon·«test°»·pas·possible)⌘	1·pulvérisation·buccale⌘	2.7/2.5·mg⌘	Voir·Compendium·Suisse⌘	8.50·FS⌘
<u>Huile·Sativa</u> ⌘ THC·végétal⌘	25·ml·(250·mg·THC)⌘	0.1·ml·(1·mg)·pipette⌘	1/0.3·mg⌘	Sublingual·ou·avec·aliments·gras·⌘	16·FS⌘
<u>Cannabidiol</u> ·(CBD·teinture·2.5,·5·et·10%)⌘	20·à·50·ml⌘	1·goutte⌘	0/0.7·mg⌘ 6·gtts=4.2·mg·CBD⌘	Dans·un·peu·d'eau,·2·à·3·fois·par·jour⌘	n.a.·+ 10·mg·CBD·=1.60·FS⌘

Prescrire des médicaments à base de cannabinoïdes en Suisse, 2018

Peu de pharmacies:
-Langnau
-Herisau

Prescrire des cannabinoïdes: demande OFSP

- Réponse après 7-10 jours, sans frais.
- Autorisation pour 12 mois
- Demandes «hors-indication standard»: OFSP demande avis d'un comité d'experts
- Augmentation exponentielle des nombre de demandes
 - Traitement pas si exceptionnel (3300 demandes en 2017)
- Cave:
 - espoirs démesurés
 - formes orales des cannabinoïdes: pas le même effet que le cannabis en fumé
 - coût et non-remboursement du traitement

Après l'autorisation, la prescription des médicaments à base de cannabinoïdes

- Faire la demande de remboursement aux assurances, avec «références»
- Ordonnance: carnet à souches
- Commencer avec un flacon, suivi régulier (téléphonique) au début
- Principes de prescription
 - Start low, go slow
 - Stop when sufficient effect
 - Stop when no effect or side effects (ne pas dépasser 30 mg THC)
- Dosage plus bas en cas d'insuffisance hépatique/rénale, personne âgée
- Pas de conduite automobile première semaine de traitement
 - Ensuite ça dépend des cantons....
- Info sur voyages (certificat Schengen, info pays INCB)

Prescrire du CBD à Mme A?

- Avant/dans attente demande OFSP?
- Ordonnance normale, justifier le diagnostic, sauf pour épilepsie
- www.panakeia.ch : solution CBD 2.5, 5 ou 10%. Bientôt préparation magistrale dans toutes les pharmacies?

Cannabidiol (CBD)-Lösung 2,5 % (m/m)

Dieses Präparat enthält kein THC (Tetrahydrocannabinol) und untersteht NICHT dem Betäubungsmittelgesetz. Es kann gegen EPILEPSIE auf einem normalen Arztrezept verschrieben werden. Die Verschreibung für andere Indikationen ist nur möglich mit entsprechender Dokumentation des Arztes (mit Begründung insbesondere der Indikation).

Packungsgrößen/Preise

Aponorm-Fläschchen, braun (mit normiertem Tropfeinsatz)

20 g	(entsprechen 500 mg CBD)	Fr. 80.00	1 mg kostet ca. Fr. -.16
50 g	(entsprechen 1250 mg CBD)	Fr. 200.00	1 mg kostet ca. Fr. -.16

Alternatif: commander sur internet, mais attention sites fiables
Rappel: cannabis «légal» si <1% THC, particularité suisse!

Cannabinoïdes: indications «possibles» en Suisse

- Certaines: spasmes sévères, nausées/vomissements/cachexie, douleurs neurogènes
- Si échec tout autre traitement, souffrance claire, OFSP donne des autorisations pour:
 - Douleurs chroniques autres (post-accident, fibromyalgie)
 - M. Gilles de la Tourette, M. Parkinson, M. Huntington
 - Maladies auto-immunes: M. Crohn,
 - M. Alzheimer
 - Migraines, glaucome, asthme, oncologie, maladies psychiatriques (THADA, tr humeur)
- Surtout intéressant si « multi-effet »

THC et CBD: quel effet?



THC

- **Orexigène**
- **Antiémétique**
- **Myorelaxant**
- **«Enivrant»**
- **Potentiel addictif**

Effet dose-dépendant

CBD

- **Anti-épileptique**
- **Antalgique**
- **Anxiolytique**
- **Antipsychotique (haut dosage)**
- **Neuroprotectrice?**
- **Tr sommeil (jambes sans repos)**
- **Effet immunité?**
- **Anti-cancer?**
- **Enlève les effets «planants» du THC**

Changements en vue? Rapport motion Kessler

Berne, 7 juillet 2018

Traiter les personnes gravement malades avec du cannabis

Rapport du Conseil fédéral
en réponse à la motion Kessler (14.4164)

- Reconnaît l'intérêt public et politique d'un accès facilité de médicaments à base de cannabis
- Manque de bases scientifiques solides: besoin de recherche

Recommandations CF motion Kessler

Le Conseil fédéral charge par conséquent le DFI de simplifier et d'élargir l'accès aux médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation. Un projet de consultation doit lui être soumis d'ici mi-2019, lequel contiendra les éléments-clés suivants :

1. une levée de l'interdiction de commercialisation pour les stupéfiants ayant des effets de type cannabique et une levée du système d'autorisations exceptionnelles pour le cannabis dans le droit des stupéfiants ainsi qu'une modification du système de contrôle en tenant compte des obligations découlant du droit international ;
2. si nécessaire, des adaptations juridiques supplémentaires pour simplifier et élargir les activités en lien avec les médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation ;
3. la création des conditions juridiques d'une collecte systématique de données permettant de mener en parallèle des études ciblées sur l'obtention de données factuelles.

Par ailleurs, le Conseil fédéral mandate le DFI d'examiner la prise en charge des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation par l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou par une source de financement alternative. Il convient à cet effet d'analyser de manière plus approfondie les conditions et les modalités d'un éventuel futur financement.

Cannabinoïdes et votre pratique?

- Endocannabinoïdes et manipulations?
- THC-myorelaxation-moins de douleurs-vos interventions facilitées?
- Utilité attendue pour les patients avec douleurs neurogènes et/ou les contractions musculaires, souvent à bas dosage
- Médicaments à base de cannabinoïdes (avec CBD) moins d'effets secondaires que les opioïdes et plusieurs autres médicaments
- Personnes de référence (www.stcm.ch, www.praticien-addiction.ch) peuvent vous conseiller
- Plus de demandes à l'OFSP aideront à avancer l'agenda politique, avec une facilitation des prescriptions dans le futur

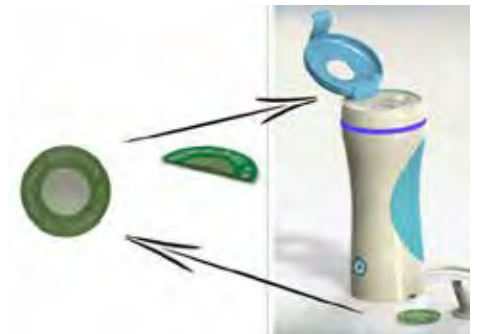
Quels conseils aux patients?

- Démystifier les médicaments à base de cannabinoïdes:
 - Pas un médicament miracle, pas un produit naturel sans risques
 - Pas un produit qu'on fume et qui fait juste planer
- En cas d'automédication avec des plantes
 - Conseiller la forme non-fumée (oral, vaporisation)
 - Conseils pour conduite automobile
 - «Attestation de suivi»
 - Association de patients
- Informer que le non-remboursement est la raison principale pour arrêter



Cannabis a «legitimate therapeutic agent»?

- *«The side effects of conventional medications are weighted against the potential benefits, but this same logic is rarely applied to discussions of medical cannabis . . . Given these findings one option for the future direction of research on cannabis is to approach cannabis as a legitimate therapeutic agent. This would include reclassification, as well as more stringent and uniform supervision of its use and distribution in a safe, ethically, and scientifically justified manner.»*
- Sachs J 2015, cité par Strasser M, Medizinische Anwendung von Cannabis: Evidenz statt Vorurteile! Bull Med Suisses. 2018;99(11):340-341
- **Forme galénique optimale à trouver!**



Merci pour votre attention!

Références utiles

- www.stcm.ch
- www.addictionsuisse.ch
- www.praticien-addiction.ch
- www.cannabis-med.org
- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/med-anwend-cannabis.html>
- <https://www.letemps.ch/images/video/opinions/cannabis-adieu-fumee-bonjour-vapeur>

barbara.broers@hcuge.ch